



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
23

Séance du 27 juin 2023

Objet

Nouvelle désignation de délégués pour siéger au Conseil d'Administration du Club de l'Amitié suite à la démission d'un administrateur élu

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 6 juin 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Brault, Porcher, Maës, Salitra, Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :  
Madame Denigot qui donne pourvoir à Madame Lanson

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

**Nombre des membres du  
Conseil**

En exercice	13
Présents	12
Votants	13
<b>Vote</b>	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

## NOUVELLE DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE L'AMITIÉ SUITE À LA DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ÉLU

-----

Les statuts du Club de l'Amitié prévoit que le Conseil d'Administration se compose de quatre membres adhérents élus pour trois ans par l'Assemblée Générale et de trois membres de droit désignés au sein du Conseil d'Administration du CCAS pour la durée du mandat.

Suite à la démission d'un administrateur élu, Monsieur Gildas Brégain et donc au renouvellement du Conseil d'Administration, Il convient de procéder à une nouvelle désignation des trois membres du CCAS appelés à siéger au Conseil d'Administration du Club de l'Amitié.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

DÉSIGNE pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Club de l'Amitié :

- Maria Torlay
- Françoise Fouchet
- Marie-Françoise Gautier

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pascal Duchêne

